

## PORTRAIT DE LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES

Mieux comprendre pour mieux prévenir en Estrie

### Mise en contexte

La violence entre partenaires intimes (VPI) est une problématique préoccupante se définissant par une série d'actes de violence qui sont commis volontairement, dans le but de contrôler la victime et qui se produisent généralement selon une courbe ascendante (Gonzales-Sicilia, Joubert, Julie et Flores, 2023). Plusieurs facteurs sont associés à une augmentation de la probabilité de commettre ou de subir de la VPI. Pour autant, personne n'en est à l'abri (Statistique Canada, 2020). Les victimes de VPI vivent des conséquences qui peuvent être dévastatrices, notamment pour leur santé physique, mentale ou encore sexuelle. Dans certains cas, ces conséquences peuvent se faire ressentir longtemps après avoir subi les actes de violence (Laforest, Maurice et Bouchard, 2018). De plus, il a été démontré que les enfants témoins de VPI subiraient des conséquences néfastes sur leur santé et leur développement (Laforest et al., 2018). La VPI représente un enjeu de santé en raison de son ampleur et de ses conséquences et il est possible d'agir en amont et dès le plus jeune âge afin de la prévenir.

À travers le monde, les femmes représentent les principales victimes de VPI. Près d'une femme sur trois aurait déjà vécu des actes de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie (Organisation mondiale de la Santé, 2021). À l'échelle du Canada, en 2018, environ 44 % des femmes avaient déjà subi des actes de violence en contexte de relation intime au cours de leur vie (Cotter, 2021). De plus, une étude réalisée en 2022 démontre que la pandémie de COVID-19 aurait contribué à augmenter la VPI à travers le Québec (Généreux, Pelletier, Picard-Turcot et Therrien, 2022). Cette augmentation pouvait s'expliquer par des facteurs exacerbés durant la pandémie, notamment du fait des mesures prises pour limiter son ampleur. Ces facteurs se révèlent être l'isolement social, la hausse de la consommation d'alcool, la précarité financière ou même les tensions familiales (Généreux et al., 2022).

Des plans et des programmes d'action existent afin de contrer la VPI. En 2021, le Canada s'est doté d'un *Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe*. Ce dernier a d'ailleurs fourni une aide financière au Québec en 2023 de 97,3 millions de dollars afin de soutenir la lutte contre la VPI (Marin, 2023). Au Québec, la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, adoptée en 1995, a permis la mise en œuvre de nombreux plans d'action dont la Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027 *Contre la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance*. Elle contient 58 actions pour prévenir, dépister, intervenir et partager l'expertise au regard de la VPI (Secrétariat à la condition féminine, 2022).

La VPI est un phénomène complexe et il est difficile d'en connaître l'ampleur puisqu'elle est souvent commise à l'insu de tous (Généreux et al., 2022). C'est dans le but d'offrir une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de cet enjeu que la première édition de l'Enquête québécoise sur la violence commise entre partenaires intimes (EQVCPPI) a été élaborée. À l'aide des données de cette enquête, le présent bulletin présente un portrait estrien de la VPI.

## Éléments de définitions

### Violence entre partenaires intimes

La **violence entre partenaires intimes** se définit par « une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante [...]. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle (Gonzales-Sicilia et al., 2023). »

### Formes de violence

La VPI peut se présenter sous plusieurs formes.

La **violence physique** correspond à l'utilisation de la force physique de la personne autrice de la violence sur la victime. Cette violence se traduit par des coups de poing/pieds, des morsures, des brûlures, l'utilisation d'un couteau ou d'une arme à feu, un étranglement, etc. (Gonzales-Sicilia et al., 2023).

La **violence psychologique** correspond à la dévalorisation et à l'isolement de la personne victime. Le fait de rôder près du domicile ou du lieu de travail de la victime ou le harcèlement par message sont deux exemples d'agressions psychologiques (Gonzales-Sicilia et al., 2023).

La **violence verbale** provient de la violence psychologique. Elle peut correspondre à des insultes, des menaces, du chantage, de l'humiliation, etc. (Gonzales-Sicilia et al., 2023).

La **violence sexuelle** correspond à des agressions sexuelles ou à du harcèlement sexuel. La personne autrice de la violence peut obliger la victime à avoir des relations sexuelles ou à se livrer à des actes sexuels contre son gré (Gonzales-Sicilia et al., 2023).

La **violence économique** correspond à la privation de la victime de ressources financières ou matérielles. Cela perdure jusqu'à ce que la victime se retrouve en situation de dépendance financière (Gonzales-Sicilia et al., 2023).

### Pourquoi utiliser le terme « victimisation associée à la violence entre partenaires intimes »?

Le terme « victimisation associée à la violence entre partenaires intimes » a été privilégié lorsque des actes de violence entre partenaires intimes sont rapportés comme ayant été commis au cours de la vie (Gonzales-Sicilia et al., 2023). En effet, c'est à l'aide de l'échelle CASr-SF\*, composé de 16 actes de violence, qu'il a été possible de mesurer la VPI vécue au cours des 12 derniers mois dans le cadre de l'EQVCPI (Gonzales-Sicilia et al., 2023). Toutefois, puisque la VPI correspond à une série d'actes répétitifs et que cette échelle ne permet pas de mesurer la fréquence des actes de violence au cours de toute une vie, il est impossible d'affirmer avec certitude qu'une personne a réellement vécue de la VPI au cours de sa vie.

### Pourquoi utiliser le terme « partenaires intimes »?

De nos jours, le terme « violence entre partenaires intimes » tend à remplacer « violence conjugale » puisqu'il est plus inclusif et qu'il permet d'englober les différentes réalités de couples d'aujourd'hui : « les jeunes, les membres de la communauté LGBTQ+, les personnes qui partagent leur vie avec un(e) ou plusieurs partenaires sans nécessairement cohabiter, ainsi que celles qui vivent des situations de violence après une séparation (Gonzales-Sicilia et al., 2023). » Toutefois, plusieurs écrits utilisent encore le terme de « violence conjugale » ou « violence en contexte conjugal ». Ces termes, lorsqu'ils sont rapportés de la littérature, ont été repris tels quels dans le présent bulletin (Gonzales-Sicilia et al., 2023).

#### Méthodologie de l'EQVCPI 2021-2022

**Population visée :** Ensemble des femmes et des hommes (de toutes les régions du Québec) âgés de 18 ans et plus vivant dans un logement non institutionnel et qui étaient dans une relation intime ou amoureuse au moment de l'enquête ou qui l'ont déjà été au cours de leur vie;

**Nombre de répondants dans l'ensemble du Québec :** 24 499 personnes (13 590 hommes et 10 909 femmes);

**Collecte :** Questionnaire rempli sur le web [OU](#) entrevue téléphonique, du 29 avril 2021 au 27 mars 2022.

Les données de l'EQVCPI doivent être interprétées avec prudence. En effet, certaines personnes sollicitées se sont abstenues de répondre à l'enquête et il est possible que ces refus soient associés à la VPI. Il est également possible que certaines personnes soient victimes de VPI sans en avoir conscience (Généreux et al., 2022). Les données présentées sont donc potentiellement sous-estimées (Institut de la statistique du Québec, 2023).

\* Version abrégée du *Composite Abuse Scale*

## Portrait estrien de la violence entre partenaires intimes

Dans ce portrait, l'accent a été mis sur la comparaison entre les hommes et les femmes plutôt qu'entre la région de l'Estrie et le reste du Québec, principalement en raison des différences statistiques significatives<sup>†</sup> entre genres.

**Tableau 1.** Indicateurs de l'EQVCP pour lesquels les proportions ajustées sont statistiquement différentes entre l'Estrie et le reste du Québec

Indicateur	Proportion de femmes en Estrie	Proportion de femmes dans le reste du Qc	Comparaison statistique (Estrie vs Qc)
<b>Proportion (%) de la population, parmi les personnes ayant déjà été dans une relation intime ou amoureuse <u>au cours de leur vie</u>, ayant eu un(e) partenaire ou ex-partenaire intime :</b>			
qui a tenté de l'étrangler au cours de la vie	8,4	5,9	(+)
qui lui a donné un coup de poing/coup de pied ou qui l'a mordu ou frappé avec un objet au cours de la vie	10,9	8,7	(+)
qui a rejeté la faute de son comportement violent sur elle au cours de la vie	21,1	18,0	(+)
<b>Proportion de la population, parmi les personnes ayant été dans une relation intime ou amoureuse ou en contact avec un(e) ex-partenaire intime <u>au cours des 12 derniers mois</u> ayant :</b>			
subi de la violence sexuelle de la part d'un(e) partenaire ou ex-partenaire intime au cours des 12 derniers mois	3,9*	2,5	(+)
eu un(e) partenaire ou ex-partenaire intime qui l'a obligé de se livrer à des actes sexuels contre leur gré au cours des 12 derniers mois	2,7*	1,6	(+)

\* : Coefficient de variation supérieur à 15 % et inférieur ou égal à 25 %. La valeur de la proportion doit donc être interprétée avec prudence.

\*\* : Coefficient de variation supérieur à 25 %. La valeur de la proportion n'est présentée qu'à titre indicatif.

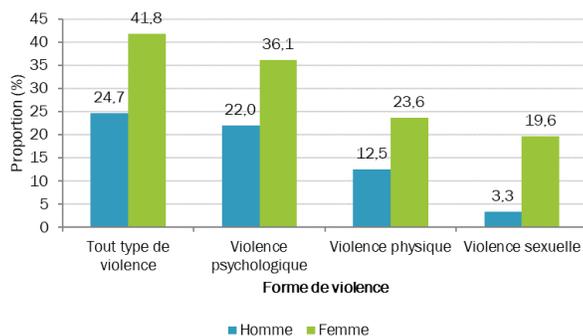
On remarque qu'en Estrie, un peu plus d'une femme sur cinq (21,1 %) ayant déjà été dans une relation intime ou amoureuse au cours de sa vie a eu un(e) partenaire ou ex-partenaire qui a rejeté la faute de son comportement violent sur elle (c. 18,0 % au Québec).

### La victimisation associée à la violence entre partenaires intimes vécue au cours de la vie

#### Selon la forme de violence subie

En Estrie, 41,8 % des femmes de 18 ans et plus, ayant déjà été dans une relation intime ou amoureuse, ont vécu au moins un acte de VPI au cours de leur vie. Chez les hommes, on observe une proportion inférieure (24,7 %). Aussi, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir vécu de la victimisation associée à de la violence psychologique (36,1 % c. 22,0 %), à de la violence physique (23,6 % c. 12,5 %) et à de la violence sexuelle (19,6 % c. 3,3 %\*) au cours de leur vie (Figure 1).

**Figure 1.** Population de 18 ans et plus ayant vécu de la victimisation associée à la violence entre partenaires intimes au cours de la vie, parmi les personnes ayant été dans une relation intime ou amoureuse au cours de la vie, selon la forme de violence et le genre, Estrie, 2021-2022 (proportion ajustée)

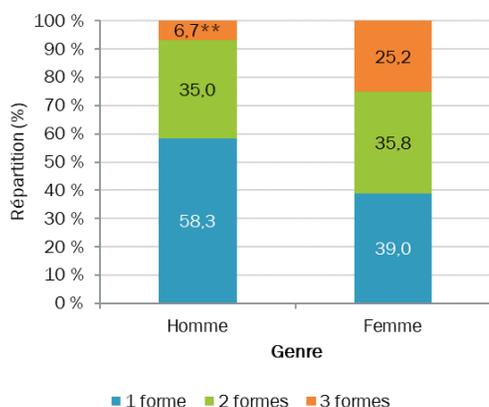


<sup>†</sup> Les comparaisons statistiques présentées dans ce portrait sont toutes statistiquement significatives au seuil de 5 % à moins d'une mention contraire.

### Selon le nombre de formes de violence subies

On constate qu'en Estrie, 58,3 % des hommes ayant vécu de la victimisation associée à la VPI au cours de leur vie ont subi une seule forme de violence contre 39,0 % des femmes. Ces dernières rapportent plus souvent avoir été exposées à au moins deux formes de violence (61,0 % des femmes ayant vécu de la victimisation associée à la VPI au cours de leur vie c. 41,7 %\*\* chez les hommes) (Figure 2).

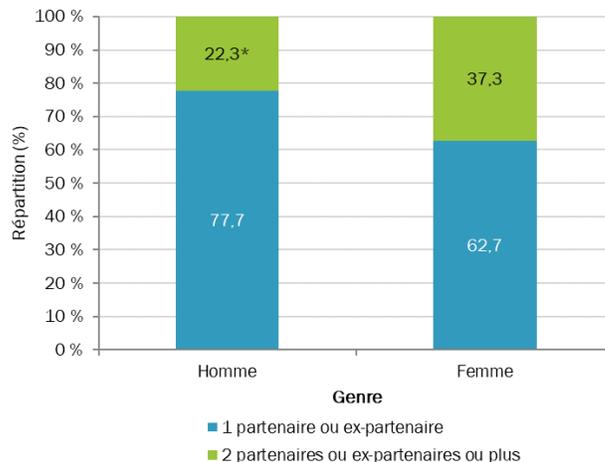
**Figure 2.** Répartition de la population de 18 ans et plus ayant été dans une relation intime ou amoureuse et ayant vécu de la victimisation associée à la violence entre partenaires intimes au cours de leur vie, selon le genre et le nombre de formes de violence, Estrie, 2021-2022 (pourcentage ajusté)



### Selon le nombre de partenaires intimes ayant commis des actes de violence

En Estrie, pour 77,7 % des hommes ayant vécu de la victimisation associée à au moins un des actes de VPI au cours de leur vie, un(e) seul(e) partenaire intime était impliquée dans ces actes. Cette proportion est supérieure à celle des femmes (62,7 %) puisqu'une plus grande proportion de ces dernières subit des actes de violence de la part de deux partenaires ou plus (37,3 % c. 22,3 %\* chez les hommes) (Figure 3).

**Figure 3.** Répartition de la population de 18 ans et plus ayant vécu de la victimisation associée à au moins un des actes de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie, selon le genre et nombre de partenaires intimes ayant commis des actes de violence à son égard, Estrie, 2021-2022 (pourcentage ajusté)



### La violence entre partenaires intimes subie au cours des 12 derniers mois avant l'enquête

En Estrie, 7,5 % des femmes ayant été dans une relation intime ou amoureuse ou en contact avec un(e) ex-partenaire intime au cours des 12 derniers mois ont vécu de la VPI au cours de la même période de référence. Chez les hommes, cette proportion se situe à 3,9 %\*.

De plus, on remarque que 71,8 % des femmes et 84,9 % des hommes ayant vécu de la violence entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois ont subi une seule forme de VPI. Cette différence n'est toutefois pas significative sur le plan statistique.

### Facteurs associés à la violence entre partenaires intimes

Dans la littérature, plusieurs facteurs ont été identifiés comme étant associés à la VPI. Afin de les conceptualiser, on privilégie le modèle écologique qui divise les facteurs en quatre catégories : individuels, relationnels, communautaires et sociétaux (Gonzales-Sicilia et al., 2023). Toutefois, il faut interpréter ces associations avec prudence puisque même si des relations de causes à effets peuvent être observées entre certains facteurs et la VPI, cette dernière n'est pas le résultat d'un seul facteur. Il s'agit plutôt d'une pléthore de facteurs qui agissent ensemble (Gonzales-Sicilia et al., 2023).

D'ailleurs, des associations entre certains facteurs et la victimisation associées à la VPI ressortent dans l'EQVCPI. Ils sont en cohérence avec ce que l'on retrouve dans la littérature (Tableau 2) (Gonzales-Sicilia et al., 2023).

**Tableau 2.** Facteurs associés à une plus grande proportion de femmes et d'hommes ayant vécu de la victimisation associée à au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours de leur vie selon l'EQVCPI, Estrie, 2021-2022

Femmes	Hommes
Les 18 à 29 ans (52,2 %)	Les 18 à 29 ans (37,3 %)
Niveau de scolarité universitaire complété (43,8 %)	Niveau de scolarité collégiale complété (29,0 %)
Sous la mesure de faible revenu (51,1 %)	Sous la mesure de faible revenu (34,2 %)
Ayant déjà vécu une expérience de violence avant l'âge de 16 ans (60,9 %)	Ayant déjà vécu une expérience de violence avant l'âge de 16 ans (40,0 %)
Ayant vécu de la coercition sexuelle ou reproductive <sup>‡</sup> au cours de la vie (89,6 %)	Ayant vécu de la coercition sexuelle ou reproductive au cours de la vie (61,8 %)
Ayant quitté leur domicile avant l'âge de 16 ans en raison de violence (66,3 %)	Ayant quitté leur domicile avant l'âge de 16 ans en raison de violence (51,1 %)**)
Ayant été sous la responsabilité de l'État avant l'âge de 16 ans (81,1 %)	N'occupent pas d'emploi au cours de la dernière année (36,3 %)
Ayant des enfants de moins de 18 ans dans leur ménage (47,1 %)	Milieu très défavorisé (36,5 % des hommes appartenant au quintile 5 de l'indice de défavorisation matérielle et sociale)

En Estrie, on remarque qu'un peu plus de la moitié des femmes (52,2 %) âgées de 18 à 29 ans ont déjà vécu de la victimisation associée à la VPI au cours de leur vie. Chez les hommes du même groupe d'âge, il s'agit de 37,3 %.

Quelques-uns de ces facteurs changent lorsqu'on analyse la **VPI vécue au cours des 12 derniers mois**.

Ainsi, les facteurs suivants ne sont pas associés à une plus grande proportion de femmes ou d'hommes ayant vécu de la victimisation associée à au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois :

- Mesure du faible revenu;
- Expérience de coercition sexuelle ou reproductive.

Chez les hommes uniquement, les facteurs suivants ne sont pas associés à une plus grande proportion d'entre eux ayant vécu de la victimisation associée à au moins un acte de violence entre partenaires intimes au cours des 12 derniers mois :

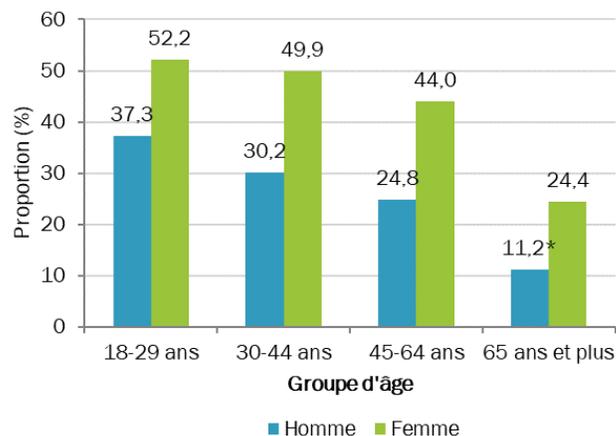
- Présence d'un emploi;
- Milieu très défavorisé.

Toutefois, on observe maintenant une plus forte proportion d'hommes victimes de la VPI au cours de l'année précédant l'enquête chez ceux qui ont été sous la responsabilité de l'État avant l'âge de 16 ans (46,9 %\*\*).

Deux facteurs associés retiennent particulièrement l'attention : l'âge et la scolarité.

Tout d'abord, l'âge peut engendrer des questionnements puisque la plus grande proportion de personnes ayant vécu de la victimisation associée à la VPI au cours de la vie se situe chez les 18 à 29 ans (Figure 4). Cela paraît contre-intuitif, car on pourrait penser que des personnes plus âgées seraient plus susceptibles de rapporter des épisodes de VPI puisqu'ils pourraient survenir sur une plus longue période de vie. Une hypothèse explicative serait que, de nos jours, les plus jeunes seraient probablement plus sensibilisés que les précédentes générations à la VPI et qu'ils sauraient davantage la reconnaître et la dénoncer. Également, il est possible que la VPI ait augmenté avec les années ce qui pourrait expliquer pourquoi ce sont les plus jeunes qui sont les plus touchés (Gonzales-Sicilia et al., 2023).

**Figure 4.** Proportion brute de la population de 18 ans et plus ayant vécu de la victimisation associée à la violence entre partenaires intimes au cours de la vie, parmi les personnes ayant été dans une relation intime ou amoureuse au cours de leur vie, selon le groupe d'âge de chaque genre, Estrie, 2021-2022



<sup>‡</sup> Comportements de contrôle ou de force ayant pour but de manipuler les choix contraceptifs et reproductifs de l'autre partenaire.

Concernant la scolarité, la littérature mentionne une association entre une plus faible scolarité et la victimisation associée à la VPI (Gonzales-Sicilia et al., 2023). Pourtant, les résultats de l'Estrie ne sont pas en cohérence avec cette association puisque c'est parmi les plus éduqués que l'on retrouve la plus forte proportion de personnes ayant subi de la victimisation au cours de la vie. Encore une fois, on retrouve quelques hypothèses dans le rapport de l'enquête de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) qui permettent de mieux comprendre ce lien complexe. En effet, il semblerait qu'un écart de niveau de scolarité entre deux personnes en relation intime serait un facteur de risque lui-même, particulièrement lorsque c'est la femme qui est la plus scolarisée au sein d'un couple hétérosexuel. Cependant, dans l'EQVCPI, les questions portaient sur la violence vécue et non commise. Il n'est donc pas possible de broser le portrait des personnes autrices de VPI.

### Conséquences de la violence entre partenaires intimes

Les femmes sont plus nombreuses à subir les conséquences, parfois les plus graves, de la VPI (Institut national de santé publique du Québec, 2024). Le tableau 3 ci-dessous présente les principales conséquences de la VPI identifiées dans la littérature (Laforest et al., 2018).

**Tableau 3.** Conséquences de la violence entre partenaires intimes

État de santé mentale
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépression</li> <li>• Idées suicidaires</li> <li>• État de stress post-traumatique</li> <li>• Trouble anxieux</li> <li>• Détresse psychologique</li> <li>• Faible estime de soi</li> </ul>
Santé sexuelle, reproductive et périnatale
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grossesses non désirées</li> <li>• Interruption volontaire de grossesse</li> <li>• Troubles gynécologiques</li> <li>• ITSS et VIH</li> <li>• Fausses couches</li> <li>• Faible poids à la naissance et naissances prématurées</li> </ul>
Habitudes de vie
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problème de consommation d'alcool et/ou de drogues</li> <li>• Tabagisme</li> <li>• Comportements sexuels à risque</li> <li>• Prise d'antidépresseurs</li> </ul>

#### Problème de santé chronique

- Douleurs chroniques
- Troubles gastro-intestinaux
- Fatigue chronique
- Troubles du sommeil
- Syndrome du côlon irritable
- Allergie, problèmes respiratoires
- Maladies cardiovasculaires
- Cholestérol élevé
- Asthme
- Arthrite et fibromyalgie
- Mauvais état de santé perçu

#### Santé physique

- Blessures physiques
  - Ecchymoses
  - Coupures
  - Égratignures
  - Fêlures
- Fractures, lésions internes
- Limitations fonctionnelles et invalidité
- Tentatives de suicides et suicides
- Décès par homicide

Quelques conséquences ont été mesurées par l'EQVCPI et elles sont en cohérence avec ce que l'on retrouve dans la littérature. À titre d'exemple, en Estrie, 72,4 % des femmes ayant vécu de la victimisation associée à au moins un des actes de VPI au cours de leur vie se sont senties anxieuses ou sur leurs gardes à la suite des actes de violence subis au cours de leur vie par un(e) partenaire intime. Chez les hommes, cette proportion est inférieure (53,1 %), mais elle reste tout de même importante.

De plus, encore en Estrie, 51,3 % des femmes ayant subi au moins un acte de violence de la part d'un(e) partenaire ou ex-partenaire intime ont vécu au moins un symptôme de stress post-traumatique au cours du dernier mois à la suite d'actes de violence de la part d'un(e) partenaire intime. Chez les hommes, il s'agit d'une proportion de 34,3 %\*.

#### Enfants témoins des actes de violence entre partenaires intimes

Bien qu'il n'y ait aucune donnée disponible à l'échelle régionale concernant les enfants témoins de VPI, l'EQVCPI a tout de même évalué la situation pour l'ensemble du Québec : parmi les femmes ayant subi, au cours des 12 mois avant l'enquête au moins un des 21 actes de violence mesurés, 33,2 % indiquent que des enfants dans leur ménage ont été témoins des actes de violence commis par un(e) partenaire intime. Chez les hommes, cette proportion est comparable (28,0 %).



Les conséquences sur les enfants qui sont témoins de VPI sont majeures, tant sur leur santé physique que mentale, ainsi que dans le cycle de reproduction de la violence. Dès les premières années de leur vie, les enfants témoins peuvent développer des troubles de l'attachement ainsi que des troubles dans leur développement scolaire. Leur développement cognitif, comportemental et socioaffectif peut également en être affecté (Gonzales-Sicilia et al., 2023). De plus, l'exposition des enfants à la VPI « entraîne des risques plus élevés d'insertion dans une trajectoire de décrochage scolaire, de violence et de criminalité à l'adolescence (ex. : fugue, délinquance, violence dans les relations amoureuses) (Institut de la statistique du Québec, 2018) ».

### Quelques exemples de ce qui se fait en Estrie

Dans la région, plusieurs actions sont mises en place, et ce, dès le plus jeune âge, afin de promouvoir des relations intimes saines et sécuritaires et de prévenir la VPI.

Voici quelques exemples, non exhaustifs :

#### Au sein de la Direction de santé publique de l'Estrie

- **Des actions de prévention réalisées par les infirmières scolaires** en Estrie lors d'ateliers en classe, où est abordée la question des relations amoureuses, du respect et du consentement, ou encore de consultations individuelles qui leur permettent d'identifier des signes précurseurs de la violence;
- **Les couloirs de la violence amoureuse** à Magog soutenus par un accompagnateur École en santé. Ce projet a pour but de sensibiliser les adolescents de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire aux violences amoureuses, en passant par les signes précurseurs jusqu'aux ressources disponibles pour leur venir en aide;
- **Du soutien à des concertations contre la violence et la violence sexuelles** par plusieurs organisateurs communautaires. Au niveau local, on retrouve la *Table pour contrer la violence faite aux femmes de la Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi*, la *Table de concertation en violence conjugale de l'ESTrie* et la *Table régionale en violence sexuelle*;
- **Des programmes destinés aux tout-petits, aux jeunes ou encore à leur famille** n'ayant pas pour objectif direct de travailler sur la violence peuvent toutefois contribuer à la prévenir (exemple : Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance, Intervention positive en milieux de garde et scolaires).

#### Dans les milieux et la communauté

- **Le programme Bulle et Baluchon** en Estrie. Il s'agit d'ateliers de formation visant à outiller les enfants âgés de 4 à 12 ans à mieux résoudre leurs conflits, à développer leurs habiletés sociales et à se protéger contre la violence;
- **Le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)** en Estrie et le CALACS des Rivières pour la région Granby et Brome-Missisquoi. Cet organisme offre des ateliers dans les écoles secondaires afin de promouvoir les rapports égalitaires entre les hommes et les femmes et des ateliers sur l'hypersexualisation et les stéréotypes sexuels pour les jeunes âgés de 12 à 18 ans;
- **Les cours de Culture et Citoyenneté québécoise** en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire abordent le sujet de la violence dans les relations intimes;
- **Une journée de formation sur les cyberviolences en contexte de relations intimes** a été organisée par la Table régionale en violence conjugale de l'Estrie. Elle s'adressait à l'ensemble des organismes communautaires de la région estrienne, aux écoles et au milieu policier;
- **Deux formations gratuites sur les violences conjugales et sexuelles** (*Violence conjugale : Connaître, détecter, intervenir et Intervention psychosociale en matière d'agression sexuelle*) sont offertes à l'ensemble des intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Ces formations sont disponibles sur l'Environnement d'apprentissage numérique (ENA) et elles ont pour objectifs d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'identification précoce de la violence et à l'intervention;
- **La Fédération des communautés culturelles de l'Estrie** propose un [cadre de référence](#) pour l'intervention interculturelle en contexte de violence en Estrie;
- **Des plateformes en ligne.** Plusieurs outils interactifs ou informatifs sont disponibles en ligne afin de prévenir la VPI. À titre d'exemples, on retrouve [SOS violence conjugale](#), [C'est pas violent](#) ou le [Guide d'autodéfense technologique en violence conjugale](#). Il y a même la plateforme [Prends d'lair](#) qui, quant à elle, vise à sensibiliser la personne autrice de VPI.

#### Quelques ressources en soutien aux victimes

- Pour les urgences : 911 (services de police)
- SOS violence conjugale : 1 800 363-9010
- Info Aide violence sexuelle : 1 888 933-9007 (Aide en matière de violence conjugale et sexuelle)

Une liste plus complète des ressources disponibles en Estrie se trouve à l'annexe 1.

## Références

- Cotter, A. (2021, avril). *Violence entre partenaires intimes au Canada, 2018 : un aperçu*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00003-fra.htm>
- Généreux, M., Pelletier, A., Picard-Turcot, M-A. et Therrien, A. (2022, mai). *Violence conjugale subie par les femmes en temps de pandémie : une enquête qui en dit long (no 64)*. Direction de santé publique de l'Estrie. [https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Publications/Sante-publique/Bulletin-vision/2022/64\\_Vision\\_sante\\_publique\\_violence\\_conjugale.pdf](https://www.santeestrie.qc.ca/clients/SanteEstrie/Publications/Sante-publique/Bulletin-vision/2022/64_Vision_sante_publique_violence_conjugale.pdf)
- Gonzales-Sicilia, D., Joubert, K., Julien, D. et Flores, J. (2023, décembre). *Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022*. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/rapport-enquete-quebecoise-violence-partenaires-intimes-2021-2022.pdf>
- Institut de la statistique du Québec. (2023, décembre). *Violence entre partenaires intimes : les femmes en sont les principales victimes et subissent les actes et les conséquences les plus graves*. <https://statistique.quebec.ca/fr/communiqué/violence-partenaires-intimes-femmes-principales-victimes-subissent-actes-consequences-graves>
- Institut de la statistique du Québec. (2018). *L'exposition des enfants à la violence conjugale au Québec en 2018*. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/lexposition-des-enfants-a-la-violence-conjugale-au-quebec-en-2018.pdf>
- Institut national de santé publique du Québec. (2024). *Conséquences sur la santé*. <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-conjugale/consequences-sur-la-sante>
- Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L M. (dir.). (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/view-ebook/12184>
- Marin, S. (2023, 24 novembre). Ottawa octroie près de 100 millions à Québec pour contrer la violence faite aux femmes. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/politique/802625/ottawa-octroie-pres-100-millions-quebec-contrer-violence-faite-femmes>
- Organisation mondiale de la Santé. (2021, mars). *Violence à l'encontre des femmes*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>
- Secrétariat à la condition féminine. (2022). *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et Rebâtir la confiance*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-violence-sexuelle-2022-2027.pdf>
- Statistique Canada. (2020, automne). *Fiche d'information : Violence entre partenaires intimes*. <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/violence-fondee-sexe/violence-entre-partenaires-intimes.html>

---

### Rédaction

Stéphanie Charbonneau  
Direction de santé publique, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

### Collaboration

Laetitia Satilmis, Béatrice Poirier, Geneviève Lalonde, Nathalie Dubuc,  
Mélanie Parent et Carole Robinette  
Direction de santé publique, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Pascale Sabourin et Caroline Morin  
Direction des services généraux, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

### Révision

Marie-Eve Brière  
Direction de santé publique, CIUSSS de l'Estrie – CHUS

## Annexe 1. Numéros importants en Estrie

Estrie	Numéro
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) – Agression Estrie</li> </ul>	819 563-9999
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Estrie (CAVAC)</li> </ul>	819 820-2822
<ul style="list-style-type: none"> <li>Équijustice Estrie</li> </ul>	819 565-2559
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le SANC (Service d'aide aux Néo-Canadiens en Estrie) qui comprend une intervenante dédiée à la violence conjugale</li> </ul>	819 566-5373
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien aux hommes agressés sexuellement Estrie (SHAS.e)</li> </ul>	819 933-3555
<b>Sherbrooke</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre des femmes La Parolière</li> </ul>	819 569-0140
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'Escale de l'Estrie</li> </ul>	819 569-3611
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre pour femmes immigrantes de Sherbrooke</li> </ul>	819 822-2259
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lennoxville &amp; District Women's Centre – LDWC</li> </ul>	819 564-6626
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maison Séjour Lennoxville</li> </ul>	819 835-9272
<b>Weedon</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maison d'aide et d'hébergement La Méridienne</li> </ul>	819 877-3050
<b>Magog</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre des femmes Memphrémagog</li> </ul>	819 868-0302
<b>Lac-Mégantic</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>La Bouée Régionale</li> </ul>	819 583-1233
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre des femmes de la MRC du Granit</li> </ul>	819 583-4575
<b>Windsor</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre des femmes Le point d'Ancre</li> </ul>	819 845-7937
<b>Cowansville</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maison Horizon pour elle</li> </ul>	450 263-5046
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre des femmes des Cantons – La Collective par et pour Elle</li> </ul>	450 263-1028
<b>Bedford</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avante Women's Centre</li> </ul>	450 248-0530
<b>Cookshire-Eaton</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre des femmes du Haut-Saint-François – La Passerelle</li> </ul>	873 825-7060
<b>Granby</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de femmes Entr'Elles</li> </ul>	450 375-4042
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maison Alice Desmarais</li> </ul>	450 378-9297
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CALACS) des rivières (pour la Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi)</li> </ul>	450 375-3338
<ul style="list-style-type: none"> <li>Solidarité Ethnique Régionale de la Yamaska (SERY) (pour la Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi)</li> </ul>	450 777-7213
<b>Ressources pour les personnes autrices de violence conjugale ou sexuelle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Seuil de l'Estrie (hommes et femmes)</li> </ul>	819 821-2420
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska (hommes)</li> </ul>	450 777-6680
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre d'intervention en violence et agressions sexuelles de l'Estrie et de la Montérégie (CIVAS) (hommes et femmes, Estrie)</li> </ul>	819 564-5127, poste 222
<b>Autres ressources</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Boîte à outils en matière de contrôle coercitif, projet financé par Femmes et Égalités des genres Canada qui a pour objectif d'aider les femmes victimes de violence conjugales dans leur parcours judiciaire</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale : <a href="https://maisons-femmes.qc.ca/violence-conjugale/">https://maisons-femmes.qc.ca/violence-conjugale/</a></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fédération des maisons d'hébergement pour femmes : <a href="https://fmhf.ca/">https://fmhf.ca/</a></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Ligne confidentielle de la Sureté du Québec pour préoccupation sur les armes à feu : 1 800 731-4000 (option 1 ou 2)</li> </ul>	